LE CC DE DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

- *Obtenir une extension de compétences.*
- *S'adapter au marché de l'emploi.*
- *Une équipe aguerrie de formateurs et de professionnels actifs dans des structures et des réseaux du champ de l'animation.*
- *Un fort réseau de professionnels mobilisés autour d'une association d'éducation populaire.*
- *La Maison des Métiers de la Ville : lieu ressource, laboratoire d'échanges, espace de rencontres.*

LE FINANCEMENT

Coût horaire de la formation : 12 €

Coût de la formation :

• Session de 2022 :
1 680 €

• Session de 2023 :
1 932 €

+ 50 € de frais de dossier (les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

PRISES EN CHARGE POSSIBLES

FORMATION ÉLIGIBLE AU **CPF**

Plus d'informations sur le CPF monétisé sur : www.moncompteactivite.gouv.fr

Formation éligible au CPF de transition professionnelle, au Plan de développement des compétences, au contrat de professionnalisation, au contrat d'apprentissage, à la PRO-A (reconversion ou promotion alternance).

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi,...)

Nous contacter pour plus d'informations.

INFOS PRATIQUES

Horaires de la formation :

- *De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h*
- *Des journées de formation sont susceptibles de se dérouler dans d'autres lieux en Franche-Comté.*
- *Des journées de Formation Ouverte à Distance (FOAD) sont prévues dans la formation.*

Trajectoire formation

PLAN & CONTACT

Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum
25200 Montbéliard

Tél. 03 81 96 70 92

www.trajectoire-formation.com

Contact : herve.sellier@trajectoire-formation.com

Formation proposée avec le concours de :

Datadock · Maison des Métiers de la Ville acteurs - ressources - territoires · Mon Compte Formation · Qualiopi processus certifié · UNAFORIS · Pays de Montbéliard Agglomération · FORM API · FRMJC Bourgogne Franche-Comté · Région Académique Bourgogne-Franche-Comté · Investir dans vos compétences · Cofinancé par l'Union Européenne · Région Bourgogne Franche Comté

Conception : Martin Sombsthay

Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM)

Formation en alternance

A MONTBÉLIARD

2 SESSIONS PROPOSÉES

CC

Certificat Complémentaire au BPJEPS

- ***DE JUIN À SEPTEMBRE 2022***
- ***DE JANVIER À JUIN 2023***

Trajectoire formation

Directeur.trice d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

LE MÉTIER

Le.la directeur.trice d'un ACM :

- élabore, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique à partir du projet éducatif de la structure ;
- dirige l'équipe de l'ACM ;
- assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM ;
- participe à la formation et l'accompagnement des animateurs.

Et ce avec :

- des publics 3 / 6 ans ;
- et/ou des publics 7 / 11 ans ;
- et/ou des publics 12 / 17 ans.

La réglementation exige de posséder un diplôme professionnel approprié pour diriger un Accueil Collectif de Mineurs pendant plus de 80 jours par an avec plus de 80 enfants. Au vu de l'arrêt programmé des dérogations à diriger un ACM pour les personnes ne disposant pas d'un diplôme approprié, ce CC permet de se mettre en conformité.

Ma vie, mon métier

« Grâce au CC, je suis assuré de pouvoir continuer à diriger des ACM sans avoir toujours recours à une dérogation.

Mais au-delà de l'aspect réglementaire, avoir ce CC, c'est une reconnaissance de ma capacité à diriger un ACM et un renforcement de mes compétences en la matière : par exemple, dans l'élaboration du projet pédagogique de la structure ou pour le recrutement des animateurs pour les vacances, je suis plus qualifié, je me sens plus confiant et plus légitime. »

LA FORMATION

Contenu du Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs :

- élaborer le projet pédagogique ;
- composer et encadrer une équipe d'animation ;
- construire et garantir un cadre éducatif ;
- faire vivre une relation pédagogique adaptée ;
- gérer le budget ;
- organiser les activités ;
- conduire et formaliser les bilans et évaluations ;
- respecter et faire respecter les cadres réglementaires ;
- connaître et appliquer les procédures.

Formation en alternance :

- **Session de 2022 :**

En centre de formation :
20 jours, soit 140 heures.

En stage pratique :
20 jours, soit 140 heures minimum dédiés à la direction / direction adjointe d'un accueil collectif de mineurs.

Soit 280 heures au total.

- **Session de 2023 :**

En centre de formation :
23 jours, soit 161 heures.

En stage pratique :
19 jours, soit 133 heures minimum dédiés à la direction / direction adjointe d'un accueil collectif de mineurs.

Soit 294 heures au total.

ENTRER EN FORMATION

Pour s'informer sur la formation :

- Tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.

Conditions d'accès à la formation :

Avoir le PSC1 ou diplôme équivalent.

Et être admis ou titulaire d'un :

- BPJEPS
- DEJEPS
- DESJEPS

Et justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une en ACM, d'au moins 28 jours.

Inscription :

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.

Epreuves de sélection :

SÉLECTIONS #1 :

2022 **14 MARS** — Dépôt de dossier de candidature

2022 **25 MARS** — • Étude de cas écrite le matin
• Entretien portant sur l'expérience du candidat et ses motivations

SÉLECTIONS #2 :

2022 **30 MAI** — Dépôt de dossier de candidature

2022 **10 JUIN** — • Étude de cas écrite le matin
• Entretien portant sur l'expérience du candidat et ses motivations